

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2015

Le 11 mai 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire

Membres présents : Mmes DUBOIS, MARTINEZ, GIRBAL, SALIOU, M. BERTRAND, GUERIN, LOHY, PAYAN, SAUNIER

M. COUASNON Alain arrivé à 21h05.

Absent excusé :

M. BRESSY qui a donné pouvoir à Mme MARTINEZ Nathalie

M. JACOB Benoît qui a donné pouvoir à M. BERTRAND Alain

M. PAYSANT Jean-Louis qui a donné pouvoir à M. SAUNIER Alain

Mme LEMARCHAND qui a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS Liliane

Le Conseil Municipal a élu Madame MARTINEZ Nathalie secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

VOTE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Ce projet est à destination principalement du périscolaire et de l'ouverture d'une classe. Mme Bourgeois explique l'architecture du projet avec les toilettes.

M. LOHY demande s'il y a des toilettes handicapées de prévu. Mme. DUBOIS et MARTINEZ approuvent.

Mme le Maire indique que si cela n'est pas prévu, une modification sera demandée à l'architecte.

Mme Lamouche a évoqué une ouverture de classe cette année avec Madame le maire. Le maire n'est pas contre, c'est une dépense de 10 000€ pour un an. Le budget a été voté pour cette année, cette dépense n'était pas prévue. Dans le projet d'urbanisme, une vingtaine de CU (Certificats d'Urbanisme) est prévu pour les 2 ans à venir.

Projet voté à l'unanimité pour l'agrandissement de l'école et l'assemblée municipale autorise le Maire à demander les subventions auprès du département de l'Eure et des Services Préfectoraux, à signer les pièces nécessaires à la constitution des dossiers.

NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Mme le Maire explique qu'en 1997, le Président de la République décidait de suspendre la conscription, ce qui a conduit le gouvernement à rechercher les moyens de maintenir un lien le plus étroit possible entre la Nation et son armée. Considérant que cette relation ne pouvait s'appuyer durablement que sur une dimension locale forte, il est demandé aux municipalités de nommer des Correspondant Défense.

M. Payan et M. Bertrand sont candidats.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée municipale nomme M. BERTRAND, ce dernier étant à la retraite en fin d'année, il aura plus de temps.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « EURE MADRIE »

Mme le Maire informe l'assemblée municipale que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 14/4/2015 a délibéré pour apporter une modification statutaire à l'article 3-1 Aménagement du Territoire **lequel il conviendrait d'ajouter un chapitre c- « Participation à l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres de la CCEMS »**. Cette rédaction ayant été validée par les services de la Préfecture.

Les communes ont 3 mois pour délibérer sur cette modification à compter du 22 avril 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal entérine la modification proposée.

QUESTIONS DIVERSES

M. LOHY : Demande des nouvelles du PLU.

Le projet est encore en attente pour le moment. Le PLUI débouche sur les Communes Nouvelles.

Mme. BOURGEOIS : La balayeuse a eu un accident. Le Conseil étudie la proposition réparation soit l'achat d'une nouvelle balayeuse. On attend les devis.

M. DA COSTA a demandé un abri bus rue du Val Asselin.

M. SAUNIER : Il y a peut-être une règlementation pour la place d'un abri bus. Il faut demander au conseil Général.

Mme. BOURGEOIS : Les bandes jaunes montrent que l'emplacement a été validé. On étudie le projet.

M. GUERIN : Les pêcheurs se garent rue du Fond du Val. Il demande la pose de panneaux stationnement interdit.

M. SAUNIER : La bande au sol marche pas mal devant chez M. SAUNIER JP.

M. PAYAN : Ce serait donc du ressort de la gendarmerie de contrôler le stationnement des pêcheurs.

M. SAUNIER : Parfois les gens jettent les débris de leur pique-nique derrière les clôtures.

Mme. DUBOIS : L'entreprise Caral est-elle fermée ? Sinon il faut la dépolluer. Peut-on leur imposer au niveau de la préfecture ?

Mme. BOURGEOIS : La préfecture peut leur imposer s'il y a une vente.

M. COUASNON : Il évoque un dysfonctionnement dans la gestion des fournitures scolaires.

Mme. BOURGEOIS : La commission école se réunira afin de régulariser la situation.

Prochaine réunion fin juin avant les vacances. Pendant les vacances, la mairie sera ouverte le mardi et le vendredi de 16 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 40.